



**Conseil municipal du 26 septembre 2023 à 20h30
Salle du conseil Chavagnac**

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 14

Membres excusés: 5 (4 procurations)

Présents : TAVET Alain, MARTY Annie, VEDRENNE Alain, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, CHANQUOI Jean-Marie, SERRE Jean-Claude, TOCHEPORT Michel, LAFORGUE Catherine, MONTENERO Anne-Sophie, LAVAL Jean-Claude, ROUSSEL Corinne, LAGRANCOURT Sylvie, LAVAL Cécile

Excusées: VILLEMUR Nadège, BERRIER Aurélie, SELVES Céline, GARGAUD Stéphane, THIRRION Kristel

Mme MARTY Annie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1- :Retour sur l'Inauguration de l'école et du chapiteau:

Monsieur le Maire prend la parole afin d'exprimer son mécontentement et sa déception suite à l'absence des parents d'élèves, des enfants et du manque de conseillers municipaux (hors excusés) lors de l'inauguration de l'école le samedi 16 septembre dernier. Il rappelle que c'est un projet qui a duré 3 années consécutives avec des suivis de chantier permanents pour respecter les délais et avec un coût très important s'élevant à 640 000€.

2- Approbation du Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées):

La relève des déchets des communes de Villac, Peyrignac et Beauregard était réalisée par le SMD3, elle sera désormais faite par le SIRTOM de Brive.

La Communauté de Communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir prendra en charge l'avance des frais et les communes concernées rembourseront ces derniers sur 15 ans soit :

- 188194,17€ pour la commune de Beauregard
- 237184,25€ pour la commune de Peyrignac
- 146138,90€ pour la commune de Villac

3-Fauchage:

Au lieu de 3 fauchages réalisés actuellement en une année, le conseil municipal décide de passer à 2 fauchages (1 fin mai et l'autre fin août) et 1 élagage (courant mars) à l'unanimité des membres présents.

Le fauchage, compétence de La Communauté de Communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir est réalisé par l'entreprise FRAYSSE.

4- Désignation référent + suppléant pour Location des bâtiments communaux:

Michel Tocheport est désigné en tant que référent et Catherine Laforgue en tant que suppléante pour la location des salles communales (remise des clés, états des lieux d'entrée et de sortie...).

5- Désignation référent + suppléant Travaux Voirie :

Alain Tavet est désigné référent et Christophe Frère suppléant pour les travaux de voirie (suivi des chantiers et vérification de la remise en état des routes).

6- Projet MAM:

Deux assistantes maternelles de Brive souhaitent ouvrir une MAM sur la commune, les locaux les plus adaptés se situent dans l'ancienne mairie de Grèzes.

Si le projet se réalise, l'infirmière actuellement en place dans ces locaux déménagerait au CMN et la psychologue déménagerait dans les locaux de l'ancienne garderie située à proximité de l'école.

Les deux assistantes maternelles ont prochainement rendez-vous avec la PMI pour l'avancement du projet.

7- Travaux 2024:

* ÉCOLE : les travaux sont en partie finalisés, il reste le changement des fenêtres, l'installation des panneaux solaires, le pignon de la garderie et la pose des panneaux phoniques dans la nouvelle classe.

* CENTRE DES MÉDECINES NATURELLES : le changement des menuiseries, l'installation d'une pompe à chaleur et la mise en place d'une rampe d'accessibilité sont les travaux envisagés courant 2024.

* TOUR DE CHAVAGNAC : Des frais sont à engager avec :

- la mise en place d'extincteurs, d'alarmes incendie, d'un panneau de stationnement réservé aux véhicules de secours,
- l'équipement de 2 talkies-walkies et lampes torches,
- la vérification du circuit électrique aux normes

8- Déplacement Borne Télémédecine:

La borne de Télémédecine sera déplacée dans les locaux de la mairie si le projet MAM arrive à son terme, et la salle où est actuellement située la borne deviendra dès lors le cabinet de l'infirmière.

9- Demandes CMN:

Jean-Marie Salvetat demande le traçage au sol d'un emplacement pour son véhicule afin de limiter les bruits occasionnés devant son cabinet lors de ses séances d'hypnose. La commune s'engage à matérialiser au sol cet emplacement.

Laurène Sanat-Frère demande de percer le mur de son cabinet pour le passage de la climatisation. La commune s'engage également à réaliser ces travaux.

10- Désignation Commission de Contrôle:

Dans le cadre de la révision des listes électorales, les membres (au nombre de 3) de la commission de contrôle instituée dans chaque commune sont nommés après chaque renouvellement intégral du conseil municipal pour une durée de trois ans. Le mandat des membres de cette commission, qui a débuté à l'issue des élections municipales de 2020 prend fin cette année.

La conseillère municipale désignée est Sylvie Lagrandcourt en tant que titulaire et Catherine Laforgue en tant que suppléante.

Le délégué de l'administration est désigné par le représentant de l'État dans le département.

Le délégué du tribunal est désigné par le président du tribunal de grande instance.

11- Divers:

*L'achat des terrains (parcelles 117B1112, 117B1113 et 117A496) appartenant à Mme Rabier sera finalisé courant octobre.

*Bâches incendies : la Communauté de Communes finance 1500€ par bâche(2 bâches par an).

*Litige : Le mur en pierre de Victor Raimundo situé au niveau de l'impasse Tras les Garennnes a été remis en état intégralement par Jean-Marie Chanquoi, Jean-Claude Laval et un salarié de l'entreprise FRAYSSE suite à l'expertise demandée par Monsieur Raimundo et afin de clôturer le litige.

*Un technicien spécialisé dans les bornes de rechargement pour voitures électriques se propose de venir présenter une offre pour notre commune lors du prochain conseil municipal, la prise existante qui se trouve à côté de la salle du conseil n'étant plus adaptée.

*La Pujade : demande de poser un panneau « Attention enfants !» car les véhicules roulent trop vite.

*Halloween : la commission jeunesse souhaite proposer une activité pour Halloween avec un goûter. D'autres infos à venir...

*Un panier gourmand sera offert en fin d'année aux personnes de 80 ans et + par la commission des aînés avec des cartes de vœux coloriées par les enfants du RPI. La commission souhaite également organiser aux alentours de la chandeleur un repas intergénérationnel avec enfants et anciens. La commission envisage également de proposer un repas par mois aux personnes à partir de 70 ans à la cantine scolaire moyennant une participation de 5€ par repas.

Rappel : vous pouvez toujours venir vous retrouver autour des jeux instaurés l'année dernière par la commission les jeudis après-midi à partir de 14h00 à la salle du conseil municipal.

*Un câble électrique situé derrière l'église est à remettre en place, l'association ACL LouKkLou doit faire une déclaration à son assurance car ce câble a été endommagé suite à la mise en place du chapiteau pour la diffusion des matchs de la coupe du monde de Rugby.

* Participation Voyage scolaire : 2 jeunes pourront profiter d'une aide attribuée par la commune à hauteur de 25 % du montant total du voyage, sans dépasser 100€.

*Octobre Rose : pas de manifestation prévue cette année mais proposition de mettre en place une urne à la disposition des habitants lors des matchs retransmis sous le chapiteau.

*Yoga : La location de la salle Manière sera réévaluée dans un an.